

## Mpedia lance un nouveau service pour répondre en direct aux questions des parents

Parce que les parents se posent toujours 1001 questions qui arrivent sans rendez-vous concernant leur enfant, Mpedia.fr, site de conseils de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) pour parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans, propose à leur intention un Live Chat.

Santé, croissance, alimentation, allaitement, sommeil, parentalité : autant de sujets qui peuvent être abordés avec l'équipe de pédiatres Mpedia, par chat du lundi au samedi de 18h30 à 21h.

### Le Live Chat Mpedia : le nouveau service relai des consultations pédiatriques

Lancé en 2012, le site Mpedia a su instaurer son expertise pédiatrique et cumule près de 35 000 visites par jour. En parallèle du service gratuit de [Questions-Réponses](#), fréquemment consulté et apprécié des parents, les pédiatres de l'AFPA ont souhaité aller plus loin dans leur accompagnement en proposant le Live Chat. Un service complémentaire offrant une réponse immédiate aux besoins des parents : ne pas rester seuls le soir avec leurs questions.



### Une équipe de 30 pédiatres dédiée aux parents



L'atout principal de ce chat : 30 pédiatres, en activité ou jeunes retraités, spécialistes de l'enfant et de l'adolescent, de 0 à 18 ans, et formés par l'AFPA. Ces derniers apportent, avec leur expérience concrète de pédiatres du terrain, des réponses aux questionnements des parents en complément des consultations, avec un renvoi vers le pédiatre ou le généraliste de l'enfant si nécessaire.

En échangeant par écrit avec les parents, ils peuvent, via mpedia.CHAT, les accompagner et les rassurer.

### Un chat en direct le soir

Le Live Chat, se présentant sous la forme de fil de discussion (sans visio, ni appel téléphonique), est assuré du lundi au samedi de 18h30 à 21h, horaires où les secrétariats des cabinets médicaux sont fermés et/ou difficilement accessibles. Les parents ont la possibilité de communiquer des photos et vidéos. Les réponses par chat, immédiates ou en léger différé, sont des éclairages à leurs questionnements en complément des consultations (ce service n'est pas une télé-consultation avec délivrance d'ordonnance). Elles pourront être complétées par des contenus Mpedia, des articles ou des vidéos, pour approfondir les sujets.



## **Le + : un service à tester gratuitement !**

Les parents ont la possibilité de tester gratuitement et plusieurs fois le service avant de prendre un abonnement avec l'offre « Essai – 3 sessions gratuites » en s'inscrivant sur [mpedia.fr](http://mpedia.fr) dans la rubrique Live Chat.

Puis deux formules sont proposées :

- Avec engagement, 19.90 € TTC/mois sur 12 mois
- Sans engagement, 24.90 € TTC/mois



Les parents ont souvent beaucoup de questions pendant les premiers mois avec leur bébé, c'est pourquoi Mpedia propose une solution carte cadeau (1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an) permettant d'offrir le service à ses proches.

*Des partenariats avec certaines mutuelles sont envisagés.*

Accéder au kit de communication [en cliquant ici](#).

### **A propos de MPEDIA :**

Le site [mpedia.fr](http://mpedia.fr) a été lancé en novembre 2012, et est dédié à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents.

Nourri par plus de 160 spécialistes de la santé de l'enfant et de l'adolescent et validé par un comité scientifique pédiatrique, [mpedia.fr](http://mpedia.fr), accompagne, guide et conseille les parents au quotidien, en toute indépendance.

Le site fournit une information fiable, à la portée de tous, à travers des articles, des infographies, des vidéos, et un espace « posez une question à nos experts ». Ainsi, les parents trouvent des réponses à leurs interrogations, dans la continuité des consultations médicales de leurs enfants.

### **A propos de l'AFPA :**

Fondée en 1990, l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) est la société savante des pédiatres de ville. Elle regroupe la majorité des pédiatres ayant un mode d'exercice à prédominance libérale (cabinets de ville et maternités privées). Bon nombre d'entre eux exercent aussi une activité publique hospitalière ou communautaire (crèche, Protection Maternelle Infantile, établissement médico-social, structures de prise en charge d'enfants en situation de handicap, médecine scolaire etc.).

### **Contact presse :**



Alexandra DELEUZE : 01 45 03 56 58 – [a.deleuze@ljcom.net](mailto:a.deleuze@ljcom.net)